



MAIRIE

de

RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	25/06/2019 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2019-03
Etat du document	-

Présents	Viviane Cendra Éric Debosque Marc Guérin Francis Hutin	Patricia Lucot Bertrand Pointier Nicolas Rébérot Dominique van Zuilen
Absent(s) excusé(s)	Nadège Boin ; Nathalie Faccioli ; Antoine Ferté ; Laure Médot	
Absent(s)	Christine Franse ; Benjamin Dubois ; Silvie Szczuka	
Procuration(s)	Nadège Boin à Nicolas Rébérot Antoine Ferté à Marc Guérin Nathalie Faccioli à Patricia Lucot Laure Médot à Bertrand Pointier	
Secrétaire de séance	Francis Hutin	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22h45	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	8
Conseillers votants :	12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2019

Date d'affichage : 20 juin 2019

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 avril 2019, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 15 avril 2019 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 20 juin 2019, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 25 juin 2019 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 25 juin 2019 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 8 avril 2019.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – FINANCES

- 11 – Acceptation fonds de concours
- 12 – Admission en non-valeurs
- 13 – Provision sur charge
- 14 – Études des dossiers OPAH
- 15 – Taxe friches commerciales

2 - PERSONNEL

- 21 – Création CEE 2019-2020
- 22 – Création poste direction ALSH/ALAE
- 23 – Régime équivalence horaire pour les nuitées
- 24 – Dérogation au temps de repos quotidien lors des séjours de vacances avec nuitées

3 – VIE MUNICIPALE

- 31 – Nom de voies
- 32 – Vente terrain

4 – INTERCOMMUNALITÉ

- 41 – Dissolution SEP OAS
- 42 – Rapports annuels
- 43 – Retrait commune Osly-Courtil du SIVOM vocation eau
- 44 – Vote des ER du PLUi

5 – DIVERS

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20190625-070-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20190625-071-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20190625-072-03	Demande fonds de concours	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Patricia LUCOT	20190625-073-04	Admission en non-valeurs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20190625-074-05	Provision sur charge	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-075-06	Étude des dossiers OPAH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-076-07	Taxe sur les friches commerciales	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-077-08	Création de CEE 2019-2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-078-09	Création de poste direction ALSH/ALAE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-079-10	Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet	Pour Contre Abstention	12 0 0 A l'unanimité

			Ne prend pas part au vote	0	
Nicolas RÉBÉROT	20190625-080-11	Modification du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-081-12	Régime équivalence horaire pour les nuitées	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-082-13	Dérogation au temps de repos quotidien lors des séjours de vacances avec nuitées	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-083-14	Nom de voies	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-084-15	Retrait commune Osly-Courtil du SIVOM vocation eau	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-085-16	Vente de terrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-086-17	Autorisation de domiciliation de l'association " Club Ressonnais Sports et Loisirs"	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20190625-087-16	Politique fiscale agricole	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2019-070-01

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
11 rue du Routy	Me François DELORME	13/05/2019	ZK84	M. et Mme Sébastien GUILMIN	1 019 m ²	185 550 €
14 rue du Marais de la Noix	Me Gauthier TORDEUX	23/05/2019	ZH 171	Consorts VÉRON	1 045 m ²	158 900 €
5 chemin de la Croix Blanche	Me Sabine PALMA	06/06/2019	C526, 527 et ZK59	M. Jean-Michel HURET	4 671 m ²	155 000 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2019-071-02

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2019-058 du 10/04/2019 : Renouvellement adhésion AMRF
- B) Décision n°2019-059 du 10/04/2019 : Virement de crédit
- C) Décision n°2019-060 du 20/04/2019 : RODP GrDF 2019
- D) Décision n°2019-061 du 23/04/2019 : Acceptation chèque condamnation Csrts CARRIER
- E) Décision n°2019-062 du 24/04/2019 : Refacturation TEOM
- F) Décision n°2019-063 du 13/05/2019 : Attribution de concession de cimetière
- G) Décision n°2019-064 du 23/05/2019 : Décision sur DIA
- H) Décision n°2019-065 du 24/05/2019 : Décision sur DIA
- I) Décision n°2019-066 du 06/06/2019 : Décision sur DIA
- J) Décision n°2019-067 du 11/06/2019 : Convention de stage
- K) Décision n°2019-068 du 19/06/2019 : Perception chien errant
- L) Décision n°2019-069 du 19/06/2019 : Signature convention transfert EP RN31

1 – FINANCES

11– Objet : Demande fonds de concours - n° 2019-072-03

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite de la CCRV pour son projet :

Acquisition d'un microtracteur,

Une subvention au titre du fonds de concours.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

12 – Objet : Admission en non-valeurs - n° 2019-073-04

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de Madame la Trésorière une liste de recettes attendues qui pourraient être passées en non-valeur eu égard à leur faible montant ou bien aux difficultés de recouvrement.

Sur proposition de Madame la Trésorière de Villers-Cotterêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont le reste à recouvrer est faible et mobiliserait plus de coût de poursuite que de recette :

- de l'exercice 2015, redevable : CARRIER Didier	montant :	0,30 €
- de l'exercice 2017, redevable : BREBION Corinne	montant :	0,09 €
redevable : ROGER Janine	montant :	0,10 €
- de l'exercice 2018, redevable : FERTE DE BUSSCHER Sophie	montant :	0,90 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1,39 €.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

STATUERA sur les autres créances lors d'une prochaine séance.

CHARGE et **DÉLÈGUE** le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

13 - Objet : Provision sur charge pour gros travaux - n° 2019-74-05

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE l'inscription d'une provision semi-budgétaire pour gros travaux de cinquante mille euros (50 000 €) au budget primitif 2019.

CHARGE et **DÉLÈGUE** le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

14 - Objet : Étude des dossiers OPAH - n° 2019-075-06

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

D'attribuer les aides aux demandeurs susvisés sous réserve du respect du règlement de l'opération et sur présentation des justificatifs.

Charge et délègue monsieur le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

15 - Objet : Taxe friches commerciales 2019 - n° 2019-076-07

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Par délibération n° 2013-100 en date du 10 juin 2013, le conseil municipal a instauré la taxe sur les friches commerciales. Il convient de dresser chaque année la liste des terrains susceptibles d'être imposés et de la communiquer aux services fiscaux avant le 1^{er} octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 du code général des impôts

ARRÊTE la liste des terrains susceptibles d'être imposés à la TFC pour 2020 comme suit :

- Parcelle AA 33
- Parcelle AA 76

AUTORISE le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1^{er} octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

2 – PERSONNEL

21 – Objet : Création de CEE - n° 2019-077-08

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil municipal,

DÉCIDE le recrutement de 3 animateurs maximum sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH municipal pour les périodes :

Du 21 au 25 octobre 2019

Du 17 au 21 février 2020

Du 20 au 25 avril 2020

ADOpte l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée par le maire,

22 – Objet : Création de poste direction ALSH/ALAE - n° 2019-078-09

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'adopter la proposition du maire de créer un emploi permanent à temps non complet de direction de l'ALAE/ALSH.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

23 – Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet n° 2019-079-10

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail des 2 emplois des agents d'animation périscolaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 13,50 heures par semaine par délibération du 25 septembre 2017, à 12,15 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2019, La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (*seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois - n° 2019-080-11

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} juillet 2019 :

24 – Objet : Instauration d'un régime d'équivalence horaire pour les nuitées - n° 2019-081-12

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de rémunérer ces heures d'équivalences sur la base de la jurisprudence du 30 Juin 2009 tel qu'énoncé ci-dessus ;
- ACCEPTE de fixer la récupération de ces heures sur la même base que le paiement.

25 – Objet : Dérogation au temps de repos quotidien lors des séjours de vacances avec nuitées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de réduire le temps de repos quotidien de 11h à 8h lors des séjours de vacances comprenant des nuitées.

3 – VIE MUNICIPALE

31 – Objet : Dénomination de voies publiques – n°2019-083-14

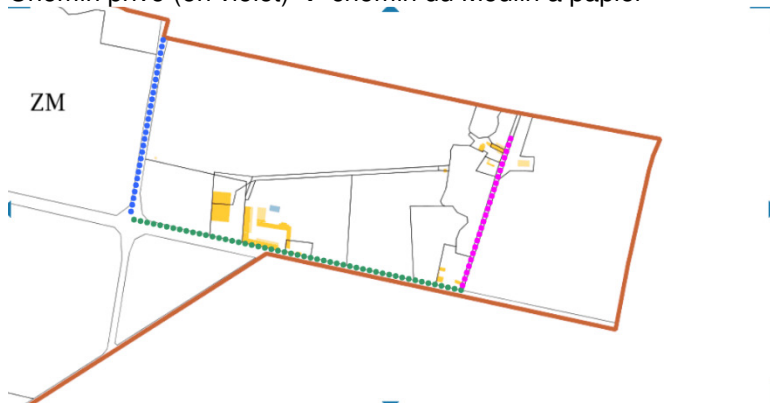
Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les voiries suivantes situées au lieu-dit de Pontarcher :

RN31 (en vert) → route de la maladrerie

RD17 (en bleu) → route du camp d'Arlaines

Chemin privé (en violet) → chemin du Moulin à papier



Le maire précise que ces propositions sont issues de discussions et de propositions du propriétaire principal des lieux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la proposition de dénominations ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé de faire la numérotation de ces nouvelles voies, dans le cadre de ses pouvoirs.

4 – INTERCOMMUNALITÉ

41 – Objet : Dissolution SEP OAS

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le maire informe le conseil municipal que la dissolution du SEP OAS est soldée. Il faudra intégrer les opérations d'ordre budgétaire et non budgétaire lors de l'affectation des résultats.

42 – Objet : Rapports annuels

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Aucun rapport annuel n'est parvenu.

43 – Objet : Retrait commune Osly-Courtil SIVOM BVA vocation eau potable – n°2019-084-15

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Bertrand POINTIER expose au Conseil Municipal la délibération demandant le retrait de la commune d'Osly-Courtil pour son retrait du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Basse Vallée de l'Aisne vocation eau potable, Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, les communes adhérentes doivent délibérer sur le retrait de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le retrait de la commune de d'Osly-Courtil du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Basse Vallée de l'Aisne vocation eau potable.

44 – Objet : Projet d'emplacements réservés au PLUi

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le Maire informe le conseil qu'en l'absence de transmission par la CCRV de la mise à jour de la liste des ER prévus pour la commune de Ressons-le-Long, il n'est pas possible de les approuver.

Questions diverses :

Objet : Vente de terrain - n° 2019-085-16

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

La commune de Ressons-le-Long est propriétaire d'un terrain cadastré ZI 42 sis rue du Marais Saint Georges, d'une contenance de 496 m².

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un riverain l'avait saisi afin d'acquérir la partie au droit de sa parcelle soit environ 120 m².

Le maire indique que ce terrain possède déjà des bornes mais qu'un document d'arpentage est nécessaire afin de diviser la parcelle.

Afin de préserver l'harmonie des lieux, mais également de favoriser l'infiltration in situ des eaux de pluie, il est proposé de pouvoir céder ce terrain, assorti d'une servitude non aedificandi. Les plantations d'essence locales dont la liste est régulièrement mise à jour par le CAUE, demeurent autorisées. Les charges en découlant étant entièrement aux frais de l'acquéreur. Charge à l'acquéreur de faire une proposition qui sera étudiée lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

- de permettre la vente de la parcelle ZI 42 selon la proposition débattue ;

Objet : Autorisation de domiciliation de l'association " Club Ressonnais Sports et Loisirs" – n° 2019-086-17

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire expose la demande de l'association " *Club Ressonnais Sports et Loisirs*" qui souhaite domicilier son siège social à la mairie de Ressons le Long.

Le but de cette association est de promouvoir la gymnastique (séances d'entraînement, stages et activités éducatives)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la domiciliation du siège social de l'association " *Club Ressonnais Sports et Loisirs*" :

à la mairie de Ressons le Long

2, Rue de l'Église

02290 Ressons-le-Long

Objet : Politique fiscale agricole - n° 2019-087-18

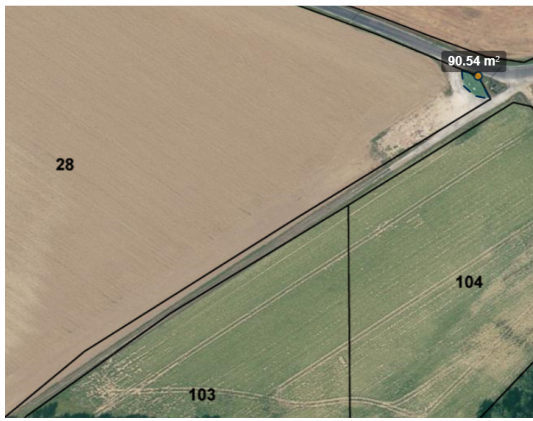
RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal il avait expliqué avoir été sollicité pour mettre en place le dispositif de dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs.

Il convenait d'évaluer l'impact économique de cette disposition. Après échange avec les services fiscaux, il s'avère impossible d'évaluer l'impact au regard des variables inconnues que sont les exploitants pouvant en bénéficier et la valeur foncière des parcelles concernées.

Bertrand Pointier indique que sur le principe il n'est pas favorable à la mise en place d'un dispositif de dégrèvement sans contrepartie pour la collectivité.

Par ailleurs, l'exploitant avait sollicité, au lieu du paiement de la redevance d'occupation, un accord permettant l'occupation du domaine communal par le réseau d'irrigation en contrepartie de la mise à disposition de terrains au profit de la collectivité tels derrière la croix du jubilé pour environ 90m² voir plus afin de maintenir une aire de retournement pour le bus scolaire, à côté du lavoir de Gorgny pour 8 m² et l'emplacement de l'arche du routy pour 29 m².



Il s'avère néanmoins que l'occupation de culture sur le domaine communal pourrait être significatif tel à Gorgny au-dessus de la croix du jubilé pour environ 445 m².

Une emprise routière rue du routy semble pouvoir être de l'ordre d'un peu plus de 8 mètres de largeur et permettrait le déplacement de l'arche et la création d'un parterre, permettant à ceux-ci de rester sur l'emprise publique. Le parterre restant face à l'entrée du camping pourra être retiré aux frais de la collectivité à la demande du propriétaire.

Par ailleurs, le transport scolaire ayant arrêté en septembre 2015, il n'y a plus utilité de disposer d'une aire de retournement à la croix du jubilé.



Dans ces conditions il est proposé de faire délimiter par géomètre expert les emprises des voies à la charge de la collectivité. Le maire rappelle que pour ce qui est de l'aménagement autour du lavoir de Gorgny, une démarche d'acquisition amiable délibéré le 21 janvier 2013 est en cours et propose de la poursuivre dans les mêmes modalités financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas mettre en place le dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 2020

DEMANDE à ce que soit maintenue la redevance d'occupation du domaine communal due par le réseau d'irrigation

Enfouissements des réseaux :

Rue de mainville : une coupure de courant est prévue les 10 et 11 juillet afin de mettre en service les postes électriques installés. Les poteaux seront retirés ensuite.

Rue du routy : les travaux doivent débuter le 1^{er} juillet pour environ 2 mois

Rue du cleux : les travaux doivent débuter en septembre/octobre

RN31 : une étude a été demandée afin d'enfourer les réseaux

ALSH :

Le prochain centre se tiendra du 29 juillet au 9 août puis du 26 au 30 août. Le maire rappelle que suite au départ programmé de Aurore POGGIOLINI, la direction du centre sera à présent assurée par Hélène ROGER.

Thèmes des NAP 2019/2020

Période 1 du 2.09 au 18.10 : **les 5 sens** pour tous les cycles

Tous les cycles feront des activités sensorielles/jeux sur chaque sens

Période 2 du 2.11 au 20.12 : **Chantez dansez !**

Cycle 1 : expression corporelle, chants et rondes

Cycle 2 et 3 : instruments de musique, musiques du monde.

Période 3 du 6.01 au 14.02 : **Arts visuels** pour tous les cycles

Cycle1 : arts de la préhistoire (empreintes, argile, dessin épices, mammoth...chacun sa grotte de Lascaux)

Cycle 2 et 3 : Détournements de tableaux/portraits ou comment le sérieux devient amusant

Période 4 du 2.03 au 10.04 : **Sportez-vous bien !** pour tous les cycles

Activités physiques pour tous : on réveille son corps !

Période 5 du 27.04 au 3.07 : sur 6 séances : **les 4 éléments**

Cycle 1 : premières observations et manipulations autour de l'eau, le vent, la terre, le feu/la lumière)

Cycle 2 et 3 : Expériences en tout genre

les 3-4 dernières seront consacrées à la préparation de la kermesse et à des activités ludiques/jeux

Thèmes de l'ALSH 2019/2020

Du 21 au 25 octobre 2019 : les détectives en herbe

Du 17 au 21 février 2020 : Mascarade Party

Du 20 au 25 avril 2020 : ça vole, ça rampe, ça marche au printemps !

Été (2 semaines à déterminer) : cinéma

Fibre optique :

Francis HUTIN informe de l'avancée de la commercialisation de la fibre sur le RIP.

Commune	Nb de prises commercialisables (J3M)	Nb d'abonnés	Nb de commandes en cours	Taux de pénétration
RESSONS-le-LONG au 25/03/2019	302	35	13	15,89%
RESSONS-le-LONG au 25/05/2019	302	64	28	30,46%

Le taux de pénétration départemental est de 19.20 %

Écoquartier :

Le maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux.

Assainissement fini. Coffret gaz réalisé

Bordures réalisées pour partie.

Problème du réseau des eaux pluviales rue du marais st georges et chemin de l'écoquartier.

Nouvelles constructions écoquartier infiltration sur la parcelle.

Accessibilité Mairie :

Le maire informe le conseil que la procédure de consultation se termine le 26 juin 2019.

Trois entreprises ont téléchargé le dossier.

Étude traverse :

Le maire informe le conseil que l'ADICA est venue présenter des propositions d'aménagement de réduction de vitesse sur la traverse ainsi qu'un chiffrage.

Carrefour de la motte jusqu'au montois.

Chicanes de stationnement compliqué sur Ressons car route peu large.

Arrêts des cars actuels problématiques

Carrefour du montois

Cours de gymnastique :

Le maire informe le conseil municipal qu'une association proposera des cours de gymnastique à compter de la rentrée de septembre les lundis et mercredis de 17h45 à 20h hors vacances scolaires.

Activités :

Passées :

13/04 → Journée citoyenne

14/04 → Tir 3D

Du 15 au 19/04 → ALSH / traditions de Pâques

23/04 → forum job d'été de la CCRV

24/04 → réunion publique du PLUi à Vic-sur-Aisne

27/04 → Journée citoyenne

28/04 → cérémonie souvenir aux déportés

29/04 → journée émulation Villes et Villages Fleuris

26/05 → élections européennes

08/05 → cérémonie victoire 1945

20/05 → sortie popamphibiens

A venir :

05/07 → Kermesse

14/07 → Fête nationale

14/07 → Course des lavoirs

28/07 → Tir 3D

30/07 au 10/08 → ALSH

18/08 → brocante

26/08 au 30/08 → pré rentrée

29/09 → nettoyons la nature

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le maire,
Nicolas RÉBÉROT